

Motion Droits et libertés : Contre le fichage génétique.

Deux faucheurs volontaires d'Avelin, déjà condamnés pour leur action, sont poursuivis pour avoir refusé de se soumettre à un prélèvement d'ADN destiné au fichier génétique FNAEG.

LE procès du premier est mis en délibéré au 29 septembre, celui du second aura lieu le 24 octobre à Douai.

Ils encourent une peine pouvant s'élever à un an de prison et 15 000 € d'amende. La loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003 prévoit en effet un fichage génétique de la quasi-totalité des personnes coupables ou simplement suspectes de crimes et délits d'atteinte aux personnes et aux biens. De plus, les relaxés ne sont pas automatiquement radiés du fichier : c'est à eux d'en faire la demande, la procédure étant par ailleurs longue et complexe.

La CA du SNES s'oppose à ce fichage génétique qui constitue une atteinte aux libertés fondamentales. Elle s'élève contre la criminalisation du refus et appelle à se mobiliser, dans un premier temps, le 24 octobre à Douai en participant dès 12h00 au rassemblement devant le tribunal correctionnel.